

BTSA Aménagements Paysagers

Formation par apprentissage en 2 ans

| | |
|----------------------------------|--|
| Public concerné, nombre, | <ul style="list-style-type: none"> • Personne <ul style="list-style-type: none"> - ayant un projet professionnel dans le domaine de l'aménagement paysager - motivée par une formation en apprentissage • Formation accessible aux personnes en situation de handicap |
| Prérequis | <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 |
| Durée, modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Un statut d'apprenti • Une durée de 2 ans en semestrialisation • 39 semaines de formation au CFA : 1365 heures de formation • 35 heures hebdomadaires |
| Dates et délais d'accès | <ul style="list-style-type: none"> • Début de formation le 01 septembre 2025 • Accessible jusqu'au 31 décembre 2025 |
| Lieu(x) | <ul style="list-style-type: none"> • MFR DE CHAUMONT - 393 Montée de la Marnière - 38 780 EYZIN-PINET |
| Les types d'entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise de paysage (secteur privé ou public) • Collectivité ou service espaces verts • Bureau d'étude paysage |
| Objectifs de la formation | <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des compétences professionnelles reconnues dans le milieu du paysage • Développer le sens critique, la capacité d'analyse • Développer l'autonomie et l'employabilité • S'insérer dans une équipe de professionnels |
| Contenu de la formation | <p>Domaine professionnel spécifique à la spécialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation du travail et encadrement d'équipes • Gestion de la végétation des aménagements paysagers • Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers • Gestion technico-économique de chantiers • Élaboration d'un projet d'aménagement paysager <p>Domaine du tronc commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans le monde d'aujourd'hui • Construction du projet personnel et professionnel • Communication |
| Modalités pédagogiques | <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie fondée sur l'alternance et le vécu des apprentis en entreprise • Ressources documentaires et logiciel professionnel • Parc paysager de 3 hectares • Réalisation d'études paysagères « cas concrets » en relation avec le territoire • Mise en œuvre de projets collectifs • Suivi individualisé |

| | | |
|--|---|--|
| Modalités d'évaluations | Formation semestrialisée (30 ETC par semestre) Des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) Construction du projet personnel et professionnel, Communication, Organisation du travail des équipes , Gestion de la végétation dans un contexte de transition écologique, Gestion des ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers Analyse et argumentation, Gestion technico-économique, Projet d'aménagement | |
| Compétences / capacités professionnelles visées | Organisation du travail et encadrement d'équipes <ul style="list-style-type: none"> • Planification des activités et de la logistique des chantiers • Mise en œuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur • Management d'équipes Gestion et mise en place de la végétation <ul style="list-style-type: none"> • Implantation et mise en place de la végétation à l'aide de documents techniques • Prescription de modalités de gestion de la végétation • Réalisation et suivi des travaux de gestion de la végétation • Automatisation et pilotage à distance de la gestion de la végétation Mise en place et maintenance d'ouvrages paysagers <ul style="list-style-type: none"> • Modelage d'un terrain • Implantation et mise en place d'un ouvrage paysager | |
| Coûts par participant | <ul style="list-style-type: none"> • Formation financée par OPCO. • Possibilité d'internat (87 euros /semaine) ou de ½ pension (28 euros /semaine) • Cotisation annuelle de 100,00 € | |
| Formateurs, animateurs et intervenants | La formation est placée sous le contrôle d'un coordinateur et d'une équipe de formateurs professionnels et intervenants ayant toutes les compétences requises et qui interviennent pleinement dans le processus d'acquisition des compétences | |
| Suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Espace numérique de travail pour l'organisation générale de la formation • Suivi individualisé des étudiants : Visites d'entreprise, carnet de liaison, entretiens individuels, évaluation, orientation • Fiches de capacités attestant par l'employeur de l'acquisition de compétences professionnelles | |
| Evaluation de l'action | Certification finale du diplôme BTSA Aménagements Paysagers (niveau 5) Session 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"> • Taux de rupture : 16 % • Taux de présentation à l'examen : 100 % • Taux de réussite à l'examen : 82 % • Taux d'insertion globale dans l'emploi : 90 % • Taux de satisfaction : 91 % | |
| Passerelles et débouchés possibles | Débouchés | Poursuites d'études |
| | Ouvrier spécialisé, Chef d'équipe, Agent de maîtrise, Responsable de travaux, Conducteur de travaux, Technicien de bureau d'étude, Concepteur paysagiste, Chef de projet paysage, Création d'entreprise | Licence professionnelle : Gestion Management et entrepreneuriat, Collaborateur du Gestionnaire de Chantier, Collaborateur du Concepteur Paysagiste Ingénieur du paysage, Architecte Paysagiste <i>Spécialisation technique (Maçonnerie paysagère, Elagage, conduite d'engin, BTP)</i> |
| Responsable de l'action, contact | <ul style="list-style-type: none"> • Responsable de la formation : Mme Claire BRAZI claire.brazi@mfr.asso.fr • Contact apprentissage : Mme Sonia ARMANET sonia.armanet@mfr.asso.fr | |